Parc national de forêts

Orientation 12. Soutenir une agriculture durable

L’agriculture constitue une composante majeure de l’économie du territoire, caractérisée par le système de polyculture-élevage. Il valorise au mieux les différents types de terres rencontrées, entre plateaux calcaires, rebords et fonds de vallées. Face aux difficultés économiques et à l’astreinte de travail, ce système tend cependant à se spécialiser vers les grandes cultures. Il entraine une diminution des surfaces en herbe. On assiste souvent à une conversion de la production laitière vers une production de viande. L’économie des exploitations est largement dépendante des cours mondiaux. La commercialisation se fait sur les produits bruts. La transformation locale et les circuits courts sont peu développés. Hormis la présence de quelques signes officiels de qualité (fromages, crémants…), le territoire et ses productions souffrent d’un déficit d’image et de notoriété. La profession agricole est de plus marquée par un vieillissement de sa population active, un tiers des chefs d’exploitations ayant plus de 55 ans.

Les agriculteurs locaux sont de longue date habitués à s’adapter aux potentialités agronomiques contrastées et globalement assez faibles du territoire. Ils sont ainsi conduits à maîtriser leurs charges en raisonnant leurs pratiques. Cependant, compte tenu du relief karstique, les transferts de polluants vers les masses d’eau sont rapides et peu prévisibles, ce qui rend le territoire particulièrement vulnérable aux pollutions diffuses d’origine agricole. Seuls 3% de la Surface agricole utile (SAU) du territoire sont traités avec des techniques de l’agriculture de conservation. Néanmoins, le recours aux techniques culturales simplifiées se développe. 52% des terres arables ne sont pas retournées ou bénéficient d’un travail du sol réduit. La rotation culturale dominante reste la rotation colza-blé-orge. 89% de la SAU cultivée l’est par l’une de ces 3 cultures. L’agriculture biologique concerne aujourd’hui près de 10% des exploitations du territoire et 6% des surfaces (Agence Bio 2017), contre moins de 4% de la SAU en région GrandEst et Bourgogne.

La mise en œuvre de la charte vise à décliner localement les politiques nationales en faveur de l’agro-écologie et de l’agriculture biologique en lien avec les politiques régionales de développement rural (PDR) et la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine Normandie. L’agriculture locale étant représentative de l’agriculture des zones intermédiaires par la nécessité d’exploiter de grandes surfaces pour rentabiliser des productions brutes à faible valeur ajoutée, les exploitants du parc national peuvent jouer un rôle précurseur dans l’élaboration des systèmes agricoles de demain, résilients, innovants et profondément inscrits dans le développement durable. Ils sont sources d’emploi et d’un revenu juste pour ses producteurs. L’accompagnement technique et financier des initiatives de transformation locale des produits est soutenu pour favoriser les retombées locales dans les communes du parc national.

[…]

Mesure n°4. Développer la transformation locale et la diversification

[..]

MESURE N°4. DÉVELOPPER LA TRANSFORMATION LOCALE ET LA DIVERSIFICATION

L’ambition de cette mesure est de fixer davantage de valeur ajoutée sur le territoire et de rémunérer de manière plus juste le travail et les productions locales en tirant parti de leurs spécificités.

(c) 2025 Parcs Nationaux de France <ri-pnf-pub@parcnational.fr> | 15-07-2025 10:15

URL: https://referentiel-chartes-parcsnationaux.ofb.fr/index.php?action=artikel&cat=2103&id=11045&artlang=fr

La priorité d’intervention est de développer de l’ingénierie technique et financière à destination de projets innovants. Suite à la réflexion prospective conduite à l’échelle du parc national préalablement à sa création, les filières agricoles stratégiques à créer ou développer ont été identifiées, incluant un diagnostic des outils en place et des études de marché pour chacune de ces filières ou maillons de la chaîne agro-alimentaire. Les projets s’inscrivant dans ces perspectives, particulièrement ceux relevant de petits collectifs (agriculteurs, transformateurs, etc.) bénéficient d’un accompagnement personnalisé. Cette échelle d’intervention permet de mutualiser les outils tout en conservant une souplesse d’adaptation. Cette démarche est complétée par la recherche de débouchés pour ces produits transformés (farines, huiles, viandes, fromages, etc.) sur le territoire et les villes proches en particulier (restaurations collective et professionnelle, etc.). Un projet alimentaire territorial est engagé au cours des premières années de la charte.

Des liens sont à construire entre les pratiques agro-écologiques et la transformation locale. La fixation de valeur ajoutée locale s’articule avec la diversification des rotations, le développement de l’agroforesterie (production de truffes, de fruits, etc.) et celui de l’apiculture. Il s’agit de créer les débouchés pour les cultures permettant l’allongement des rotations en complémentarité des besoins des élevages et de diversifier les produits agricoles du territoire. Une meilleure synergie territoriale entre éleveurs et polyculteurs est également recherchée afin de favoriser les échanges et ventes locales en favorisant les outils innovants tels que des bourses locales de fourrages. La recherche de marchés de niche à l’extérieur du territoire pour des productions très spécifiques est également soutenue (moutarde, foin des prairies patrimoniales, etc.).

Le développement concerne l’agritourisme et l’accueil du public à la ferme sont des opportunités de développement d’activité pour les exploitants intéressés. Il s’inscrit dans la stratégie de « mise en tourisme du parc national ». Ces actions s’adressent également aux producteurs locaux.

L’établissement public mobilise la marque « Esprit Parc national ® ». En collaboration avec les autres parcs nationaux, la marque est déclinée selon les différents produits et services du territoire. Le développement d’autres marques ou signes de qualité est également possible, afin de permettre une mise en lumière des productions du territoire, fortes de leurs spécificités. L’émergence d’un réseau de points de vente des produits locaux est accompagnée, en lien avec la mise en place d’un réseau de pôles touristiques sur le territoire.

ORGANISATION DES PARTENARIATS

RÔLE DE L’ÉTABLISSEMENT PUBLIC	CONTRIBUTION ATTENDUE DES COMMUNES ADHÉRENTES	CONTRIBUTION ATTEND COMMUNES ADHÉRE
- anime - accompagne techniquement et/ou financièrement - conduit des études - fait la promotion des bonnes pratiques et des démarches innovantes	- se mobilisent pour soutenir les initiatives et les projets - facilitent la promotion des savoir-faire	État Régions et départements Communautés de communes Organismes agricoles et collecti d’agriculteurs Instituts techniques Entreprises de l’agroalimentaire Collectifs de consommateurs

(c) 2025 Parcs Nationaux de France <ri-pnf-pub@parcnational.fr> | 15-07-2025 10:15

URL: https://referentiel-chartes-parcsnationaux.ofb.fr/index.php?action=artikel&cat=2103&id=11045&artlang=fr

EXEMPLES D’ACTIONS

- Réaliser un projet alimentaire territorial.
- Favoriser la mise en place d’outils de transformation locale en commun.
- Développer la marque Esprit Parc national ® pour les produits agricoles du territoire : viande, lait, fromages, miel, laine, etc.

Pages 121 et 127

Référence ID de l'article : #6211
Auteur : Tessa Vernier
Dernière mise à jour : 2020-07-22 08:56

(c) 2025 Parcs Nationaux de France <ri-pnf-pub@parcnational.fr> | 15-07-2025 10:15

URL: https://referentiel-chartes-parcsnationaux.ofb.fr/index.php?action=artikel&cat=2103&id=11045&artlang=fr